

## COMPTE -RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 23 Novembre 2015 à 19h30

**L'an deux mil quinze et le 23 Novembre 2015 à 19 heures 30 minutes,**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires :**

Jean Paul TOUCHET , Catherine ELOY (Bauzy), Francis GUILLOT, Jean-Paul DUBUT, Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY, Dominique CORBEAU (Chambord), Gilles CHANTIER (Courmemin), Claudette SORIN, Michel MAURICE (Crouy-sur-Cosson), Jean-Pierre BERANGER (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Alain PREGEANT (Huisseau-sur-Cosson), Jean-Paul PRINCE, Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON, Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives), Gilles CLEMENT, Micheline DELOISON, Philippe LEGENDRE, Pierre GUILLONNEAU (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Catherine LUCAS, Pascal MAUNY (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Isabelle LEFEBVRE, Jack PROUX (Saint-Claude de Diray), Didier HEITZ, Martine LE MAREC (Saint-Dyé sur Loire), Christian LALLERON, Valérie LODI, François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan), Alain MARCHAND (Thoury) Jean BROCHU, Robert HUTTEAU (Tour-en-Sologne).

**Pouvoirs :**

Christèle DOLLO a donné son pouvoir à Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan)  
Gérard BARON a donné son pouvoir à Jean-Pierre BERANGER (Fontaines en Sologne)  
Anne CLAREY a donné son pouvoir à Pierre GUILLONNEAU (Mont-Près-Chambord)  
Patrick STURLESE a donné son pouvoir à François FIORETTO (Saint-Laurent-Nouan)  
Agnès BONNIN a donné son pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan)

### ADMINISTRATION GENERALE

**1. Autorisation à donner à Monsieur le Président pour signer la convention de création du service commun « Pilotage, management et gestion des ressources techniques », avec les communes de Mont-près-Chambord et de Saint-Laurent-Nouan**

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire dans sa délibération n°041-140-2014 du 29/09/2014, a décidé la création d'un service commun « pilotage, management et gestion des ressources techniques », avec la commune de Mont-près-Chambord, notamment. Ce service commun avait pour objectif d'objectif de partager le temps de travail de l'adjointe au responsable (Jennifer Pay), notamment pour le poste responsable Adjoint.

Ce service a été élargi par délibération 041-023-2015 en date du 30 Mars 2015, afin d'y intégrer une assistante administrative issue de la commune de Saint-Laurent-Nouan (Nathalie Blondeau).

Afin de rassembler dans un seul document les modalités financières, il y a lieu d'autoriser le Président à signer la convention de service commun avec les communes de Mont-près-Chambord et de Saint-Laurent-Nouan.

Pour rappel, le service est composé des agents suivants :

Répartition des frais	CCGC	Commune de Mont-près-Chambord	Commune de Saint-Laurent-Nouan
Responsable du service commun	20%	20%	60 %
Responsable Adjoint	50%	50%	
Assistant Administratif	30%	30%	40%

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention de création du service commun « Pilotage, management et gestion des ressources techniques », avec les communes de Mont-près-Chambord et de Saint-Laurent-Nouan ;**
- **Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

**2. Validation de l'étude du potentiel de développement de la géothermie pour le futur Complexe Aquatique communautaire.**

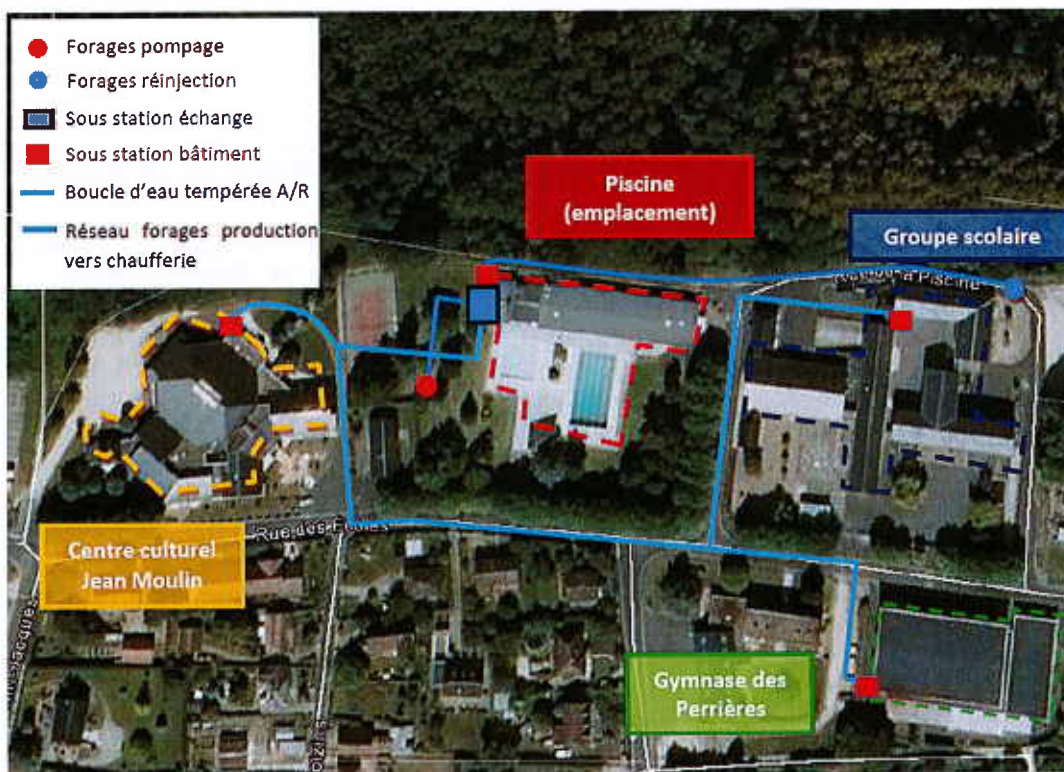
Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) a engagé un projet de construction d'un nouveau complexe aquatique sur la commune de Saint-Laurent-Nouan. Il rappelle également que le nouvel équipement est prévu pour être livré sur le premier semestre 2018 et que la réalisation de ce projet est prévue dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif (BEA).

Le Président indique que dans le cadre d'une stratégie patrimoniale et environnementale visant notamment à réduire les coûts de fonctionnement ainsi que l'impact environnemental de l'équipement, la communauté de communes a lancé une étude sur le potentiel géothermique du futur équipement. C'est le bureau d'étude ECOMÉ qui a été missionné.

L'étude de faisabilité géothermique a été réalisée sur un périmètre d'étude élargi aux équipements situés autour du futur complexe aquatique, à savoir le centre culturel, l'école primaire et le complexe sportif a été réalisée. Cette partie étant prise en charge par la mairie de Saint Laurent Nouan.

L'étude de faisabilité, confirme qu'il existe bien un potentiel et un intérêt à recourir à la géothermie (la quantité d'eau puisée dans la nappe ainsi que son débit sont suffisants) pour le complexe aquatique.

De plus, le bureau d'étude confirme l'hypothèse de l'intérêt de la mutualisation de la production énergétique via la création d'une boucle d'eau froide (également appelée boucle d'eau tempérée). L'eau de nappe fournira l'énergie à la boucle d'eau tempérée qui desservira des systèmes de production décentralisés au droit des bâtiments.



**Tracé de principe du réseau de distribution**

*Annexe 1 : rapport de l'étude de faisabilité d'ECOME - Cette annexe a été envoyée par mail sur vos adresses et le cas échéant elle a également été envoyée aux mairies.*

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'acter l'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études ECOMÉ



**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Prend acte de l'étude de faisabilité du potentiel de développement de la géothermie pour le futur Complexe Aquatique communautaire.**

**3. Indemnité de conseil allouée au comptable public**

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82.213 du 2 mars 1982, du décret 82.979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable public, la Communauté de communes du Grand Chambord peut verser une indemnité de conseil au comptable public qui est fonction d'un taux voté par le conseil communautaire.

Monsieur Gilles DUPIN, comptable public de la Trésorerie de Bracieux, nous a fait parvenir son décompte d'indemnité pour l'année 2015. Monsieur le Président indique au conseil que pour un taux retenu de 100 % (correspondant au taux maximum), le montant à verser représente une somme de 1 740.53 €.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de retenir un taux de 100% pour le paiement de l'indemnité correspondant à des fonctions de conseil de la part du comptable public de Bracieux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré avec : 37 voix pour , - 3 voix contre et 1 abstention :**

- **Retient le taux de 100% pour le paiement de l'indemnité correspondant à des fonctions de conseil de la part du comptable public de Bracieux, permettant ainsi de lui attribuer une indemnité de 1740.53 € ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

## **TOURISME**

**1. Itinéraires cyclables – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher**

La Loire à vélo (itinéraire interrégional) et les Châteaux à Vélo (réseau local de boucles cyclables touristiques connectées à la Loire à vélo) constituent les principaux investissements portés par les collectivités en faveur d'une diversification touristique alliant valorisation de l'environnement et développement économique. Plusieurs indicateurs (croissance constante de la fréquentation des itinéraires, des nuitées, de la durée de séjour et des dépenses moyennes), témoignent du dynamisme du tourisme à vélo et du tourisme local.

Afin de garder cette « longueur d'avance » sur les autres destinations touristiques, répondre aux attentes des clientèles, promouvoir de nouveaux terroirs, allonger la durée des séjours et augmenter le chiffre d'affaires engendrés par le tourisme à vélo, les collectivités et partenaires concernés par les Châteaux à vélo ont à cœur de maintenir et développer l'excellence de ce produit touristique. Pour ce faire, elles portent des investissements complémentaires à l'investissement initial, tant sur l'amélioration ou l'extension du réseau que sur la création de nouveaux services.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Grand Chambord a relevé l'opportunité de créer une variante à la boucle n° 7 des châteaux à vélo « Au pays de Raboliot ». Cette boucle permet actuellement de relier Bracieux – Neuvy – Bauzy – Fontaines-en-Sologne, soit un parcours de 28,5 km. La variante vers Courmemin offre l'opportunité de proposer soit une grande boucle de 37 km, soit deux mini-boucles de 28,5 et 14 km.

Le coût total prévisionnel de l'aménagement de la variante s'élève à 189 735 € HT.

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a décidé d'accompagner les collectivités qui réalisent des aménagements dédiés à la pratique du tourisme à vélo.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	9 035,00 €	Conseil Départemental	37 947,00 €	20%
Travaux	180 700,00 €	Préfecture DETR		
		CC Grand Chambord	151 788,00 €	80%
TOTAL	189 735,00 €	TOTAL	189 735,00 €	100%

**Proposition :**

Monsieur Francis GUILLOT, Vice-Président en charge du Tourisme, propose conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement prévisionnel,
- Autoriser le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher,
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le plan de financement prévisionnel ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher ;**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.**

## CULTURE

### **1. Tarification des entrées ou des prestations proposées par la CCGC dans le cadre de sa programmation culturelle – saison 2015/2016**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de commune du Grand Chambord organise des manifestations culturelles dans le cadre du Projet artistique et culturel de territoire (dispositif soutenu par la Région Centre). Certaines manifestations : spectacles, ateliers, rencontres d'auteurs sont proposées en direction du tout public ainsi que du public scolaire.

A ce titre, elle facture une partie de ses prestations.

Concernant les tarifs d'entrée aux spectacles en séance tout public sur la saison 2015-2016, il est proposé de pratiquer le tarif suivant : 8 € et gratuité pour les enfants de moins de 6 ans

Concernant les tarifs d'entrée aux spectacles en séance scolaire sur la saison 2015-2016, il est proposé de pratiquer le tarif de 3,5 € par élève.

Concernant les ateliers ou rencontres d'auteurs animés par un professionnel il est proposé de pratiquer le tarif suivant : 50 € par rencontre ou atelier par classe.

**Les moyens de paiement autorisés :**

Pour le droit d'entrée :

- Espèces
- Chèques
- Mandat administratif

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le tarif de 8 € et une gratuité pour les moins de 6 ans pour les séances tout public sur la saison 2015-2016 ;**
- **Approuve le tarif de 3.5 € par élève pour les spectacles en séance scolaire sur la saison 2015-2016**
- **Approuve le tarif de 50 € pour les atelier ou rencontres d'auteurs animés par un professionnel**
- **Autorise les moyens de paiement suivant : chèques, espèces ou mandat administratif.**

### **2. PACT 2016 - Autorisation à donner à Monsieur le Président pour solliciter le soutien financier de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du projet artistique et culturel sur le territoire défini par la Région Centre Val de Loire.**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes a signé en date du 13 mai 2014 un contrat régional de soutien aux manifestations, projet artistique et culturel de territoire (convention triennale cadre 2014-2016).

Monsieur le Président précise que dans le cadre du contrat régional, la Communauté de communes peut solliciter pour 2016 une subvention à hauteur de 100 000 € sur le territoire de l'Entente intercommunautaire en y associant les communautés de communes de Beauce ligérienne et Beauce et forêt.

#### **Répartition de la subvention**

Cette somme se décompose entre les différentes structures selon les modalités et les porteurs de projets indiqués ci-dessous :

- 35000 € pour le Domaine National de Chambord
- 4 300 € pour la Commune de Cheverny
- 9 000 € pour l'association Jazzin' Cheverny
- 7000 € pour l'association Absolu live
- 2000 € pour l'association Val de lire
- 800 € pour la Commune de Saint-Laurent-Nouan
- 4130 € pour la Commune de Mont-Près-Chambord
- 25 986 € pour la Communauté de communes du Grand Chambord
- 2000 € pour le Festival du Parc
- 6000 € pour le Festival la Clé des portes
- 2000 € pour le Festival Hors champs
- 1100 € pour Tour et détours
- 684 € pour Vivre à Saint-Laurent

Monsieur le Président sollicite donc la somme de 100 000 € auprès de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du P.A.C.T.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre dans le cadre d'un P.A.C.T. à hauteur de 100 000 € et de l'autoriser à signer tous les documents contenus dans le dossier.

De plus, en cas d'accord de la Région et afin de formaliser la redistribution de cette subvention, Monsieur le Président demande l'autorisation de signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents porteurs de projets et ce, dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre pour le développement des P.A.C.T. et des sommes définies ci-dessus.

### **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Centre dans le cadre d'un P.A.C.T. à hauteur de 100 000 € et de l'autoriser à signer tous les documents contenus dans le dossier.**
- **De plus, en cas d'accord de la Région et afin de formaliser la redistribution de cette subvention, le conseil autorise Monsieur le Président signer des conventions liant la Communauté de communes et les différents**

porteurs de projets et ce, dans la limite du cadre d'intervention de la Région Centre pour le développement des P.A.C.T. et des sommes définies ci-après :

- 35000 € pour le Domaine National de Chambord
- 4 300 € pour la Commune de Cheverny
- 9 000 € pour l'association Jazzin' Cheverny
- 7000 € pour l'association Absolu live
- 2000 € pour l'association Val de lire
- 800 € pour la Commune de Saint-Laurent-Nouan
- 4130 € pour la Commune de Mont-Près-Chambord
- 25 986 € pour la Communauté de communes du Grand Chambord
- 2000 € pour le festival du Parc
- 6000 € pour le Festival la Clé des portes
- 2000 € pour le Festival Hors champs
- 1100 € pour Tour et détours
- 684 € pour Vivre à Saint-Laurent

Fait à Bracieux, le 25 Novembre 2015

Le Président,  
Gilles CLEMENT

